

Rapport d'activité 2022

Mesdames et Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs les administrateurs et directeurs,

Mesdames, Messieurs,

Comme maintenant traditionnellement il revient au secrétaire de la Fédération Nationale des Chasseurs la tâche de vous présenter notre rapport d'activité.

Vous avez dans vos pochettes la version papier de ce rapport d'activité pour l'année 2022. Il est particulièrement clair et attractif ! Je vous y renvoie pour plus de détail notamment pour découvrir l'organigramme du personnel de la FNC.

C'est pour moi une première de vous rendre compte de l'activité de notre FNC puisque l'année 2022 a été marquée par nos élections fédérales, dans nos départements, nos régions et bien sûr à la FNC !

Le CA de la FNC a été renouvelé avec 15 nouveaux membres dont une femme pour la première fois, Claire Thiériot.

Également pour la première fois, le bureau a été élu par liste au suffrage de l'ensemble des présidents avec un score de 94,38 %.

Pour revenir au rapport d'activité, on m'a demandé de faire court, je vais essayer, mais l'année 2022 a été une année bien remplie difficile à résumer en quelques mots.

Vous en avez eu un aperçu lors du tour de France, le « Willy tour » !

Comme vous le savez, l'année 2022 fut chargée du côté du dossier des dégâts grand gibier sur cultures agricoles, sujet qui me tient tout particulièrement à cœur.

En effet, alors que les discussions étaient engagées, le déclenchement de la guerre Ukraine et les élections législatives et présidentielles ont retardé le dénouement.

En parallèle, les augmentations des cours des denrées agricoles sont devenus très vite un point d'attention avec des augmentations initiales de l'ordre de 50% avant de se stabiliser en moyenne autour de 30%.

Suite aux engagements du Président de la République, le plan de résilience nationale a été étendu aux dégâts de gibiers avec prise en charge des surcoûts induits par l'augmentation des barèmes entre 2021 et 2022. Le Président de la République l'a confirmé en septembre, à hauteur de 20 M€ lors d'un rendez-vous où il a été également acté un plan d'accompagnement financier de 60 M€ sur 3 ans pour mettre en œuvre l'accord établi avec le monde agricole.

Comme vous le savez maintenant et comme cela été présenté conjointement avec la FNSEA et les Chambres d'Agriculture de France le 13 février dernier, celui-ci présente 3 volets :

Le premier concerne l'élargissement de la boîte à outils sanglier qui seront mis à la disposition des fédérations.

Le deuxième s'intéresse à la procédure aussi bien au niveau des expertises que de la CNI et du seuil de déclenchement des prises en charges.

Enfin le troisième volet précise l'objectif recherché de réduire, au niveau national, les surfaces détruites par rapport à 2019 de 20% et de tendre vers 30% et surtout organise le suivi de cet accord avec la mise en place de rencontres régulières aussi bien au niveau départemental que national au moins 2 fois par an pour suivre les moyens mis en œuvre ainsi que les résultats obtenus.

Le 1^{er} mars 2023, le protocole avec l'État et l'accord avec le monde agricole ont donc été signés sur le salon international de l'agriculture. La mise en œuvre doit être rapide pour cette nouvelle saison 2023-2024, c'est-à-dire au 1^{er} juillet. Le travail se poursuit sur la traduction en texte réglementaire.

Ces 3 ans seront l'occasion de réfléchir à l'avenir du système.

Côté forêt, ayons tout d'abord une pensée vers ceux qui ont vu disparaître leurs parcelles sous les flammes cet été et pour les chasseurs qui se sont engagés pour aider les pompiers.

L'adaptation au changement climatique est une priorité pour une filière forêt-bois qui est soutenue par l'État pour dynamiser le renouvellement forestier. Qui dit régénération-plantation veut dire sur ces zones de possibles soucis d'interaction avec la grande faune. Ainsi l'équilibre forêt gibier reste un sujet très présent dans les départements lors des constructions des plans de chasse mais aussi au niveau régional par le comité régional paritaire sylvo-cynégétique. Les assises de la forêt et du bois ont décidé la mise en place d'un comité national sur l'équilibre forêt-gibier qui aura pour objet de constituer un baromètre national de celui-ci avec notamment un partage et une exploitation de données validées.

Les projets menés en matière de suivi via les Indices de Changements Écologiques, ICE, sont particulièrement intéressants en cela en s'appuyant sur des méthodes validées et s'appliquant à l'échelle adaptée de l'unité de gestion.

Les projets de remaniement des standards des certifications forestières ont donné lieu également en 2022 à de nombreux échanges qui ne sont pas finis.

La FNC s'est attachée à rappeler le cadre actuel de la réglementation qui se précise fortement suite à l'accord national évoqué notamment vis-à-vis de l'agrainage qui est parfois mis en cause.

Les échanges vont reprendre et les positions exprimées par le groupe de travail forêt présidée par Pascal Sécula y seront défendues. De même les discussions avec l'ONF pour lesquels les sujets ne manquent pas se poursuivent.

Le service juridique est lui toujours dans une dynamique de développement avec une doctorante en charge d'une thèse sur la chasse et le bien-être animal qui est venue en janvier élargir le spectre de compétences de l'équipe en place.

Ce service consacre beaucoup d'énergie et d'application à répondre aux questions très variées des fédérations et des autres services de la FNC, avec 1 321 consultations écrites en 2022 non seulement sur les questions liées aux missions de gestion des ACCA

et des plans de chasse, mais aussi lorsqu'il a fallu organiser les assemblées générales électorales en avril dernier.

Les contentieux ont continué à se multiplier à la fois devant le Conseil d'État mais aussi devant les juridictions judiciaires.

Nous ne relâchons pas nos efforts avec les fédérations sur le dossier des chasses traditionnelles, malgré un contexte très défavorable, surtout de la part de la Commission Européenne. L'ensemble des arrêtés cadres et millésimés ont ainsi été réécrits en collaboration avec les fédérations concernées.

Nous défendons aussi tout autant les ACCA, avec un avis très favorable reçu de la Cour Européenne des Droits de l'Homme en juillet et nous attendons le résultat du jugement de l'attaque de Fransylva demain.

Nous devons aussi faire face à des attaques frontales contre la chasse du grand tétras et contre le déterrage du blaireau.

Si nous sommes attaqués, nous répliquons également et pouvons être satisfaits des résultats obtenus.

Avec pas moins de 48 dossiers contentieux actifs, dont 15 devant le juge administratif, la FNC et ses avocats sont sur tous les fronts.

Quelques décisions auront marqué l'année 2022 :

- Confirmation le 5 avril en appel à DOUAL de la condamnation de Brigitte BARDOT pour injure publique contre Willy SCHRAEN ;
- 8 personnes condamnées le 8 février pour menaces de morts contre Willy SCHRAEN par le Tribunal de Saint Omer ;
- 23 prévenus condamnés le 21 juin pour harcèlement numérique de Willy SCHRAEN par le tribunal de Saint Omer ;
- Willy SCHRAEN relaxé le 8 novembre des poursuites en diffamation de L 214, y compris sur le plan civil, par la Cour d'appel de Paris ;
- La Cour d'Appel de Paris a confirmé le 30 juin que la LPO n'a pas le monopole de la biodiversité et la Cour rejette l'attaque de la LPO comme quoi elle a été créée en 1912 par des chasseurs ;
- certes, la FNC a été condamnée le 2 décembre par la Cour d'appel de Paris pour avoir copié la « charte graphique » de la LPO en 2018 avec sa campagne « *Les chasseurs, premiers écologistes de France ?* », mais la FNC est totalement exemptée des poursuites pour parasitisme et n'a pas été condamnée au paiement d'une amende ou de dommages intérêts ;
- La LPO a été déboutée le 26 avril par le tribunal administratif de Melun de son référé contre la convention nationale entre l'OFB et la FNC sur l'écocontribution.

La FNC a également saisi la Justice à la suite des propos que Sandrine ROUSSEAU a publiquement tenus, laissant clairement entendre que derrière tout chasseur se cache un potentiel auteur de féminicide.

Une chronique de Monsieur Poulpe, aussi vulgaire que sexiste, diffusée sur France Inter le 2 novembre a aussi suscité une vague d'indignation au sein de la communauté cynégétique. La FNC a déposé une plainte à l'ARCOM et a aussi saisi la Justice avec

une action collective de grande ampleur associant pas moins de 390 parties civiles, dont 40 fédérations et 135 femmes.

La veille juridique sur les propositions de loi qui fleurissent régulièrement comme celles sur l'interdiction des clôtures, l'interdiction de chasse le dimanche ou encore l'interdiction des colliers électriques, constitue enfin une autre priorité sur laquelle nous sommes totalement mobilisés.

S'agissant de l'écocontribution, l'année 2022 est la troisième année du dispositif.

On comptait fin 2022, 577 projets validés depuis sa création.

269 ont été terminés, les rapports techniques et financiers ont été transmis à l'OFB. En 2022 184 nouveau projets ont été validés par l'OFB et ont débuté.

Au total sur ces 3 premières années, on constate une meilleure coordination des demandes d'aides, avec de plus en plus de projets régionaux signes d'une vraie démarche collective.

Malheureusement, l'OFB ne cesse de rajouter des contraintes et des exigences à chaque vague de dossiers. La direction scientifique de l'OFB refuse désormais les dénombrements d'espèces chassables alors que c'est pourtant bien prévu dans le catalogue d'actions éligibles et que l'OFB se retire des différents réseaux de suivi.

Une telle situation n'est pas acceptable et notre président a fait part de son exaspération au Directeur général par intérim, de l'OFB.

Par ailleurs, la FNC poursuit le déploiement de ces projets nationaux Ekosentia sur les chemins ruraux, Sensibilis'haies pour la plantation de haies, Hirondelles et Biodiversité pour montrer que les chasseurs travaillent aussi sur les espèces protégées, sans oublier Ekolien sur l'éducation à la nature où jamais nous ne nous laisserons intimider par nos opposants ou les contraintes de l'OFB. N'oublions pas J'aime la nature propre avec l'objectif d'en faire un grand projet national l'année prochaine avec une forte médiatisation.

Dans un autre registre, le nombre de candidats au permis de chasser ne cesse d'augmenter, nous connaissons pour la seconde année consécutive une hausse de 9%, signe que nos actions de communication portent leur fruit.

Ce dossier du permis reste néanmoins très compliqué à gérer en fédération en ce début 2023, tant à cause du logiciel de l'OFB que des difficultés de planning d'examen. La FNC a, ici aussi, demandé à l'OFB une révision des méthodes.

Depuis début 2022 la sécurité ne cesse d'être au cœur de l'actualité.

La pétition un jour un chasseur a déclenché la mission sénatoriale sur la chasse. Le président Schraen été auditionné le 1^{er} février 2022 puis aucun contact avant la sortie du rapport à la fin de l'été alors que la commission auditionnait à tour de bras 170 personnes, plus ou moins représentatives de la société et de la chasse. Un rapport soit dit en passant plutôt élogieux, factuel, relativisant les chiffres, mettant en avant les actions des fédérations de chasseurs, mais 30 propositions en décalage, et certaines irréalistes. Je ne reviendrai pas dessus cela a été abordé largement lors du tour de France

Vous l'avez compris l'année 2023 sera une année clé sur le sujet de la sécurité. Proposition de loi du Sénateur Chaize, du député Fournier le 6 avril prochain, soyons vigilants et mobilisons-nous comme nous l'a demandé notre Président pour interpeller nos parlementaires.

Dans le domaine scientifique, la FNC a pris ses responsabilités et s'est lancé dans trois chantiers.

Le premier chantier a été la construction d'une base de données scientifiques avec la DSI de la FNC. Cet outil nous permet de centraliser les données que vous récoltez en région depuis de si longues années. Les données sont ainsi centralisées, pérennisées. Elles sont une arme pour le futur. Fin 2022, plus de 54 fédérations ont adhéré et utilisent les outils proposés. Merci à elles de nous avoir rejoint : ensemble nous ne serons que plus forts car nous avons besoin des données pour conduire des études pour défendre nos pratiques.

Le deuxième chantier est celui du développement du pôle scientifique. Le recrutement de scientifiques à la FNC et le travail avec les instituts scientifiques cynégétiques a marqué l'année. Ainsi, en 2022 nous avons recruté une adjointe au directeur scientifique et deux « datascientists ». Ce nouveau métier essentiel dans le monde de la donnée, la « data ». C'est ce virage du numérique et de l'intelligence artificielle que la FNC n'a pas voulu manquer.

Demain, vous assisterez à une présentation de deux projets innovants pour le suivi des populations d'oiseaux. Le suivi par la technologie radar, appuyé depuis son commencement par la FNC, et qui n'a jamais été aussi abouti. Le projet a été internalisé intégralement à la FNC et les développements technologiques sont prometteurs. Forte de cette expérience, la FNC souhaite investir dans l'achat de nouveaux radars pour plus de couverture du territoire national.

Le deuxième projet consiste à rendre nos prélèvements indispensables pour la connaissance des populations d'oiseaux. Il s'agit de développer des outils d'intelligence artificielle pour récolter de l'information directement depuis le chasseur. Des outils prédictifs seront des outils pour assoir la gestion adaptative. C'est le seul avenir pour la chasse des espèces en déclin.

Grâce à une veille scientifique toujours plus actualisée, la FNC s'est aussi impliquée dans de nouvelles approches. C'est le cas de la génomique qui révolutionnera la connaissance de nos espèces. A partir d'échantillons de muscles, de plumes, de poils, on pourra en déduire des informations capitales, même des tendances d'effectifs. Qui d'autres que nous sont les premiers récolteurs d'échantillons biologiques ? Des travaux pionniers ont été lancés avec des partenaires académiques de prestige comme le Commissariat à l'Energie Atomique et le Collège de France.

Enfin, le troisième chantier est celui de la reconnaissance de nos travaux et modes de gestion. Les services scientifiques, juridiques et techniques font un travail mutualisé. La FACE, avec qui nos échanges sont réguliers, est notre intermédiaire privilégié pour nous représenter au niveau européen. Des projets avec d'autres chasseurs d'Europe du Nord sont en cours. Plus largement, hors Europe, nous suivons aussi les accords internationaux de l'AEWA.

Dans une actualité dense, le service technique a consolidé les liens et les échanges qui nous unissent avec les associations cynégétiques nationales : Association nationales des Piégeurs, ANCGE, AFEVST, ... ou européen avec la FACE.

En 2022, la première étape du renouvellement de la liste ESOD a été effectuée dans les départements. Cela a produit un grand nombre de données sur les activités de piégeage, sur les dégâts commis par les espèces concernées et sur les données de suivi. La FNC était à vos côtés pour vous accompagner dans le renouvellement de vos dossiers. Un sujet qui sera plus que jamais d'actualité en 2023 au niveau national... avec le passage en CNCFS, la consultation publique, la publication de l'arrêté et les contentieux qui suivront.

Les chasseurs plantent des arbres depuis toujours pour maintenir les paysages et un habitat favorable pour la faune sauvage. Pour rappel 572 kms ont été implantés en 2021. Depuis de nombreuses années, la FNC et l'Afac Agroforesterie travaillent ensemble au développement de la haie, du bocage et de l'agroforesterie en France. C'est pourquoi la FNC a signé début 2022 une convention de partenariat avec elle. Le but de cette convention est de favoriser toujours plus la plantation et former les membres du réseau aux bonnes pratiques de gestion de la haie.

En 2022, Sensibilis'Haie a également été lancé : un millier de kits de plantation sera distribué aux communes souhaitant bénéficier du dispositif.

La FNC promeut, avec ELO et la Fondation François Sommer, le label européen « Territoire de Faune Sauvage » depuis plusieurs années. Il offre l'opportunité pour les propriétaires privés, les gestionnaires, les groupements d'intérêt agro-sylvo-cynégétiques, de mettre en valeur leurs actions en faveur de la gestion durable, de la biodiversité en conciliant activités socio-économiques et conservation de la nature. L'année 2022 fut marquée par la définition de nouveaux objectifs ambitieux et la signature d'une nouvelle convention.

Engagé depuis 2019 dans le projet européen Life perdrix qui vise à la reconstitution et à l'introduction dans le milieu naturel de population naturelle de souche italienne de perdrix et grise dans le delta du Pô en Italie. La FNC et ses partenaires italiens ont effectué 3 stages d'échanges et d'études en 2022.

Après l'expérimentation réussie sur l'île de La Réunion, ChassAdapt a été utilisé dans le cadre de la gestion des quotas des chasses traditionnelles aux matotes et pantès donnant la possibilité aux chasseurs identifiés et formés par leur FDC de déclarer leurs prises en temps réel sur l'application. Cela a permis ainsi de gérer et de donner toutes les garanties au respect du quota départemental attribué. Ce test grandeur nature a montré encore une fois à nos autorités de tutelle la qualité des outils développés par la FNC et le sérieux des chasseurs aux pantès et aux matotes.

La FNC a été aussi à pied d'œuvre pour alerter les ministères de l'Agriculture et de la Transition Écologique sur les incohérences de certaines évolutions réglementaires en défaveur de la biodiversité.

Ainsi, dans une démarche commune la FNC et la FNSEA ont alerté à plusieurs reprises le ministère de l'Agriculture pour faire part de leur inquiétude sur le futur Programme nationale d'action nitrates, PAN. Ce programme prévoit, en zone vulnérable, une couverture obligatoire des sols et l'enfouissement des résidus dans les 15 jours suivant la récolte de maïs ou de sorgho. Du point de vue de la biodiversité ordinaire et remarquable, cette mesure s'avère préjudiciable car les chaumes sont des milieux favorables pour un grand nombre d'espèces d'oiseaux hivernant en France.

La FNC a alerté également dans un courrier adressé au ministre de l'Agriculture sur les conséquences de modifications des jachères dans la nouvelle PAC à savoir : l'absence de certaines essences dans la liste des espèces autorisées ; les dates de semis trop précoces ; une surface équivalente qui devrait être la même que pour les jachères apicoles. La FNC propose aussi d'allonger la période de non-utilisation jusqu'au 15 janvier. Pour rappel les fédérations accompagnent le monde agricole dans l'implantation de couverts faunistiques en moyenne de 22 000 ha/an.

A travers un projet Ecocontribution la FNC a entamé un travail d'identification des différents leviers permettant d'augmenter le pouvoir d'action des chasseurs sur les territoires. Les Paiements pour Service Environnemental PSE au même titre que la Responsabilité Sociale des Entreprises RSE sont des instruments économiques qui peuvent rémunérer les agriculteurs, propriétaires, ... pour les actions qu'ils engagent volontairement afin de restaurer et protéger les écosystèmes.

Enfin, en 2022 les partenaires du programme Agrifaune ont reconduit la convention-cadre pour une durée de 2 ans. Les objectifs de cette nouvelle convention sont de capitaliser, mettre en avant les résultats des différents travaux réalisés dans les 70 départements engagés, et valoriser les acquis du programme dans les politiques publiques.

En matière de Grands Prédateurs, la FNC avec l'appui de son groupe de travail a été force de proposition auprès des Ministères en charge de l'écologie et de l'Agriculture. L'année 22-23 aura constitué un tournant avec l'augmentation du nombre de loups à abattre à 179 loups et un travail de simplification en cours de l'arrêté ministériel encadrant le dispositif d'intervention. Le Prochain PNA Loup devra s'appuyer sur des chiffres de populations de loups plus proche de la réalité constatée sur le terrain et mettre en place une vraie dynamique de prélèvements en protection des activités d'élevage. En ce qui concerne l'impact sur la faune sauvage, l'inquiétude est grande et l'étude sur l'impact du retour du prédateur sur les populations d'ongulés est en cours.

En ce qui concerne le lynx, la FNC est à l'initiative en portant, avec 18 fédérations, le projet ECOLYNX, un programme d'information des chasseurs sur le retour naturel de cette espèce sur les massifs Jurassien Alpin et Vosgien.

L'année 2022 a également été marquée par des travaux importants en matière de nouvelles politiques nature.

Sur base du rapport de l'état mondial de la biodiversité qui a évalué à 1 million le nombre d'espèces menacées d'extinction, la Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique de Montréal, dite « COP 15 », a adopté le nouveau cadre mondial pour la nature. Deux des 23 cibles adoptées vont modifier en profondeur le paysage de la conservation la nature à l'échelon mondial avec 30 % des surfaces terrestres en Aires Protégées dont 10 % en Aires de Protection forte. A l'échelon national, ces cibles ont donc été reprises à travers la réactualisation de la Stratégie Nationale la Biodiversité et la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées à 2030 accompagné de son décret d'application définissant la notion de « protection forte ». Pour accompagner le tout, un important rapport sur le financement de la SNB a été édité par les Inspections Générales de l'Environnement et des Finances. La FNC

a suivi les travaux, livré ses analyses et restera vigilante sur le maintien d'activités d'usages comme la chasse.

Du côté de l'informatique, le principal chantier est la refonte des applications métiers. Les développements ont commencé, principalement pour le Guichet Unique. Les développements sont faits avec l'aide active de plusieurs Fédérations que je tiens à remercier pour leur implication. La mise en service de la première brique est prévue pour la saison 2024-2025.

Parallèlement le maintien en conditions opérationnelles des applications existantes se poursuit et une grosse opération technique de mise à niveau du logiciel Chassadapt est en cours.

Par ailleurs le chantier de mise en place d'un fichier national des permis et des validations a repris avec l'OFB.

Pour ce qui concerne le domaine « dégâts de gibiers », les applications de télédéclaration et de télé-expertise sont en cours de finalisation et seront déployées prochainement.

Le logiciel permettant d'accéder aux données de la matrice cadastrale dans le cadre des missions ACCA et plans de chasse a été mis à disposition : 58 Fédérations départementales utilisent ce service entièrement pris en charge par la FNC et les données ont été mises à jour au millésime 2022.

Je ne reviens pas sur le projet de base de données scientifique évoqué plus haut et qui poursuit sa généralisation, tant du point de vue du nombre de Fédérations utilisatrices que sur le plan du nombre de protocoles implémentés.

Enfin, une attention particulière reste portée à la Sécurité informatique, avec la mise en place d'outils de détection des actions suspectes, tant sur notre réseau que sur nos plates-formes applicatives et sur les comptes Office 365.

Dans le domaine sanitaire, 2022 a été marquée par une circulation virale de l'Influenza aviaire très importante et sans interruption. Les conséquences en élevage ont été très lourdes avec 1 300 foyers domestiques détectés entraînant l'abattage de 16 millions de volailles.

La FNC a mené des négociations afin d'obtenir le maintien des activités cynégétiques, y compris dans les zones de contrôle temporaire au même titre que les activités touristiques et de loisir. Des fiches de synthèses et posters rappelant les consignes de biosécurité, la conduite à tenir en cas d'observation de phénomènes de morbidité ou de mortalité et la gestion des appelants ont été éditées.

Du côté des sangliers, les résultats d'une étude de thèse concernant l'innocuité et l'efficacité du vaccin contre la maladie d'Aujeszky chez les chiens devraient être disponibles dans le courant du deuxième trimestre 2023.

La situation sur le front de la peste Porcine Africaine (PPA) doit nous amener à être vigilant avec des cas à 70km de la frontière Franco Italienne. La FRC PACA, les FDC 04, 05 et 06 ont été très réactives avec la mise en place de Sagir renforcé, la formation de chasseurs collecteurs dans les zones frontalières et la rédaction d'un rapport

présentant divers scénarios de gestion de la population des sangliers en fonction de la distance entre les cas observés et la frontière.

Un autre foyer, apparu en mai à la frontière franco-allemande a été géré avec la participation des FDC 67 et 68, l'incident semble, à ce jour, clos. Comme lors de l'épisode Belge le réseau des chasseurs a été un maillon incontournable de la surveillance.

La sérothèque nationale a également été mise à contribution pour plusieurs études (fièvre hémorragique Crimée Congo, maladie du dépérissement chronique des cervidés), à la demande de l'INRAE et du CIRAD. Ces demandes montrent une fois de plus l'intérêt des prélèvements de terrain.

Dans le domaine de la venaison, le projet MCDR s'est terminé. Le travail effectué en collaboration avec les huit sites pilotes a permis d'identifier les problématiques liées à la valorisation de la venaison et d'apporter des réponses à une partie d'entre elle.

La boîte à outils venaison est disponible sur le site de la FNC. Elle contient, en plus du résumé de l'atelier national venaison, des fiches méthodes qui ont pour but de permettre aux fédérations d'accompagner les porteurs de projets.

L'atelier National venaison le 29 novembre dernier a rassemblé une centaine de participants à la fondation François Sommer. Cette journée d'échange et de partage d'expérience a ouvert des pistes de réflexions pour continuer à développer les filières.

Le travail n'est donc pas terminé. Un guide des bonnes pratiques, la formation des chasseurs, l'expérimentation de la possibilité de dépeçage et de première découpe par les chasseurs sont à mettre en place. Il faut aussi encore progresser en matière d'hygiène alimentaire pour atteindre un traitement optimum des carcasses.

Pour la communication, forts du succès de notre premier spot TV d'envergure, « La chasse, le bonheur grandeur nature », nous avons poursuivi du 3 au 30 avril dernier avec un film « Nous sommes chasseurs » pour mettre en valeur les actions positives des chasseurs pour la biodiversité.

Au total, 41,5 millions d'individus ont été touchés au moins une fois par notre spot mais celui-ci a été vu en moyenne 7 fois par la cible soit 287 millions de contacts cumulés.

Les messages ont été en majorité bien intégrés par les téléspectateurs selon une étude « post test » d'OpinionWay. 54 % des sondés considèrent que ce spot leur donne une vision positive de la chasse et 42 % déclarent que ce film a fait évoluer la perception qu'ils avaient de la chasse.

Nous avons également décliné cette campagne TV en radio du 2 au 14 mai 2022 et 22 millions de personnes l'ont entendue au moins une fois.

Au-delà, la FNC intervient quotidiennement sur les réseaux sociaux avec un contenu très large aussi bien pédagogiques que ludiques. En 2022, la FNC a publié : 72 vidéos, 24 « motion design » et pas moins d'une vidéo animalière par mois.

Cette stratégie offensive a porté ses fruits : la page Facebook de la FNC est passée de 41 000 abonnés en 2020 à 96 000 au 1^{er} janvier 2023 ! Nos vidéos font globalement plus de 100 000 vues.

La FNC a eu également une présence remarquée sur différents salons cynégétiques ou au Salon des maires et des collectivités locales.

Enfin, la FNC reçoit une centaine de demandes médias par an et plusieurs tribunes de Willy Schraen ont été publiées notamment « Les nouveaux misanthropes » dans le JDD. C'est une première !

Cette dynamique favorable fait donc bouger les lignes. Dans cette guerre d'images, la chasse continue de dépoussiérer la sienne.

En conclusion, comme vous en département et en région, à la FNC il y a une accélération du temps et de multiples sollicitations. Nous pouvons nous réjouir d'avoir une fédération qui s'est étoffée, en ordre de marche et qui fait face avec professionnalisme et détermination.

2023 n'est pas moins compliquée avec les nombreux défis que nous avons à relever ensemble. Sachez que l'ambition de la FNC est de vous accompagner au quotidien en vous apportant plus de services et de défendre la chasse de toutes ses forces.

Je vous remercie de votre attention.